

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2017 - 146 du 9 mai 2017
portant nomination de la directrice générale de la promotion
du secteur privé

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 6-2005 du 13 mai 2005 déterminant les hauts emplois et fonctions
civils et militaires pourvus en Conseil des ministres ;
Vu le décret n° 82-595 du 18 juillet 1982 tel que modifié par le décret n° 92-
011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains
postes administratifs ;
Vu le décret n° 2008-318 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de
la direction générale de la promotion du secteur privé ;
Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier
ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-358 du 27 décembre 2016 relatif aux attributions du
ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du
secteur privé.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Madame BOLEMAS née KENGUEPOKO Marie Martial
Félicité est nommée directrice générale de la promotion du secteur privé.

Article 2 : Madame BOLEMAS née KENGUEPOKO Marie Martial Félicité percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame BOLEMAS née KENGUEPOKO Marie Martial Félicité, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2017-146

Fait à Brazzaville le 9 mai 2017


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,


Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, du développement
industriel et de la promotion du
secteur privé


Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des finances,
du budget et du portefeuille
public,


Calixte NGANONGO.-